

rega 



Urgences médicales à l'étranger

Alarme +41 333 333 333

En cas de problème d'ordre médical à l'étranger, vous pouvez demander de l'aide à la Rega 24 heures sur 24 en composant le numéro d'alarme.

Appelez si vous avez besoin d'un conseil médical ou si un traitement ne peut être assuré sur place, notamment:

- en présence de blessures graves
- lors de maladies aiguës
- en cas d'aggravation d'affections préexistantes

La Rega vous assiste en cas de problème d'ordre médical à l'étranger. Ses médecins et ses chefs d'opération vous conseillent et vous aident à:

- choisir **la clinique la plus proche et la plus appropriée** à l'étranger
- **surmonter la barrière linguistique** (traduire le diagnostic, contacts entre médecins)
- résoudre **les problèmes de médication** (par ex. traitement substitutif)
- **organiser le rapatriement vers l'hôpital de destination** du patient

Check-list pour l'alarme: Numéro d'alarme +41 333 333 333

Préparez-vous à répondre aux questions suivantes:

Personne de contact	nom, joignabilité, numéro de téléphone et adresse électronique
Patient	nom, date de naissance, domicile
Lieu de séjour du patient	adresse, nom de l'hôpital et du service, numéro de téléphone et adresse électronique
Médecin traitant à l'étranger	nom, langues parlées, numéro de téléphone et adresse électronique
Etat du patient	respiration, état de conscience et diagnostic?
Circonstances	que s'est-il passé, où et quand?

Sur la base des renseignements obtenus, le médecin-conseil de la Rega décide de **la nécessité d'un rapatriement médicalisé** du patient et, le cas échéant, **du moment opportun** et **du moyen de transport adapté**.

Les patients souffrant d'une maladie aiguë ou de blessures graves sont en général rapatriés en Suisse à bord de l'un des trois avions-ambulance de la Rega. Si l'état du patient le permet, le transport s'effectue par avion de ligne – au besoin avec l'assistance d'un médecin et/ou d'un infirmier de la Rega.

La Rega apporte son aide dans toute la mesure du possible. Elle ne peut garantir un rapatriement, car des raisons médicales, techniques ou opérationnelles peuvent s'y opposer. Conformément à ses dispositions relatives aux donateurs, la Rega décharge ses donateurs, à titre de remerciement pour leur soutien, des frais engagés pour les prestations d'assistance fournies ou organisées par elle-même lorsqu'aucune assurance n'est tenue de les prendre en charge.

Garde aérienne suisse de sauvetage Rega
Case postale 1414
8058 Zurich-Aéroport
Tél. 044 654 33 11
Fax 044 654 33 22

